

# Communiqué de presse

## Le bord des routes départementales au secours des agriculteurs marnais

SOLIDARITÉ  
COLLÈGES  
DÉVELOPPEMENT  
LOCAL  
INFRASTRUCTURES  
ET TRANSPORT  
ÉCONOMIE  
SPORT  
CULTURE  
TOURISME

Châlons-en-Champagne, le 31 mai 2011

En réponse à la sécheresse qui menace la production de fourrage et fragilise les revenus agricoles, le Conseil général de la Marne autorise, cette année, les agriculteurs à faucher le bord des routes départementales et à récupérer les foins pour leur usage professionnel.

Les interventions s'effectueront à partir des chemins d'associations foncières ou similaires. Les interventions réalisées à partir de la chaussée et sur la zone actuelle de fauchage de sécurité demeureront assurées par les services du Département.

A côté de la visée économique de cette mesure, cette expérience ponctuelle d'enlèvement et de valorisation des tontes s'inscrit dans le prolongement des actions conduites par le Conseil général en faveur de la biodiversité sur ses abords routiers, en particulier la généralisation du fauchage raisonné sur l'ensemble de son réseau.

En effet, l'enlèvement des tontes appauvrit le sol en réduisant l'apport de matière organique fertilisante. Associée à une hauteur de coupe de 8 cm minimum, elle favorise la floraison et la montée en graine des espèces indigènes et limite le développement des espèces adventices.

Les agriculteurs intéressés par ce dispositif sont invités à prendre contact avec les circonscriptions des infrastructures et du patrimoine les plus proches. Les coordonnées sont accessibles sur le site [www.marne.fr](http://www.marne.fr). Une convention, signée entre le Conseil général de la Marne et l'agriculteur concerné, officialisera les interventions de fauchage privées sur le domaine public départemental. En effet, en temps normal, seuls les services du Conseil général sont autorisés à effectuer cette opération d'entretien des accotements.

Contact Presse :  
Sandrine Pfister  
Tél. : 03 26 69 52 05  
✉ : [pfisters@cg51.fr](mailto:pfisters@cg51.fr)